



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Métiers de l'exploitation immobilière

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de l'exploitation immobilière. 2014, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02038281

**HAL Id: hceres-02038281**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038281>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de l'exploitation immobilière

de l'Université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines -  
UVSQ

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Académie(s) : Versailles

Etablissement(s) co-habilité(s) : IUT de Mantes-en-Yvelines

Spécialité : Métiers de l'exploitation immobilière

Secteur professionnel : SP3-Génie civil et construction

Dénomination nationale : SP3-1 Génie civil et construction

Demande n° S3LP150007444

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut universitaire de technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Conventions avec deux associations : l'Association des responsables et directeurs de services généraux (ARSEG) et l'Association des responsables techniques de l'immobilier de l'enseignement supérieur (ARTIES).

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'exploitation immobilière* (MEI) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est un diplôme national de niveau Bac+3. Cette licence professionnelle est une licence jeune puisqu'elle a vu le jour en 2011. Les métiers visés par la licence professionnelle MEI sont les métiers de responsable des services généraux, immobiliers et techniques et de responsable de site Facility Management. Cette formation peut être suivie par la voie de l'alternance (option choisie par la plupart des étudiants) ou bien par le parcours dit de « formation continue » qui s'achèvera par un stage en entreprise. La gestion de l'apprentissage est confiée au Centre de formation d'apprentis (CFA) d'Alembert, la gestion des dispositifs spécifiques de la formation continue est quant à elle confiée au département de la formation continue de l'université.

Cette licence professionnelle MEI a été créée dans le cadre de la mise en place d'une filière immobilier, éco-construction et énergies durables. Cette licence professionnelle apparaît à un moment où l'exploitation des immeubles est un enjeu crucial aussi bien pour les entreprises que pour les administrations. La fonction immobilière a évolué et c'est dans l'optique de répondre à ces nouveaux besoins que la licence professionnelle MEI est apparue.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La fonction immobilière est en pleine mutation alors que l'offre en formation dans l'immobilier en région parisienne apparaît limitée. La licence professionnelle *Métiers de l'exploitation immobilière* a été créée pour répondre à une offre faible. Même si la plupart des étudiants choisissent de suivre cette formation par la voie de l'alternance, leur permettant ainsi d'être dans le monde professionnel, d'autres sont inscrits en formation continue et n'ont pas la chance de côtoyer les milieux professionnels avant leur stage de fin d'études. Il est bien dommage qu'il n'y ait pas de coopération avec une plateforme technologique ni de dispositifs particuliers mis en œuvre avec les milieux professionnels.

Il est difficile d'évaluer le positionnement de cette licence professionnelle MEI eu égard du contexte socio-économique puisque le résultat d'une seule enquête nous a été communiqué. Cette enquête réalisée sur la promotion 2011/2012 sortante révélait que 17 % des sondés étaient en poste, 17 % en recherche d'emploi et 50 % en poursuite d'étude, ce qui est étonnant puisque les étudiants d'une licence professionnelle ne se destinent pas à poursuivre leur études. D'après le dossier qui a été fourni à l'expert, des études seraient menés auprès des étudiants sortants à différents moments. Aucune précision sur l'adéquation entre emplois et formation n'a été donnée.

Le programme de la licence professionnelle MEI est quant à lui bien conçu, puisque sur un volume horaire de formation de 550 heures, 226 heures ; c'est-à-dire plus de 40 % du volume horaire de la formation, est assurée par des enseignants issus du monde socio-économique. Ces professionnels permettent d'apporter aux étudiants des éléments factuels vus en entreprise, ils apportent une partie pratique, qui est tout aussi importante que la partie théorique. La répartition entre les travaux dirigés et les cours magistraux n'est pas renseignée dans les documents remis aux experts. Des partenariats existent avec deux associations ainsi qu'avec le CFA d'Alembert, mais aucun n'existe avec des entreprises. Cependant, un réseau d'entreprises partenaires est à souligner, ces entreprises qui prennent d'ailleurs part au déploiement de la licence professionnelle MEI par l'intermédiaire du conseil de pilotage, présidé par le responsable de la formation. Ce comité de pilotage a pour mission de suivre l'évolution du secteur dans lequel évolue la licence professionnelle MEI et de procéder aux adaptations nécessaires du programme de formation de celle-ci par exemple.

La licence professionnelle *Métiers de l'exploitation immobilière* s'inscrit dans la continuité de diplômes tels qu'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) *Génie civil* par exemple ou bien encore un Brevet de technicien supérieur (BTS) *Domotique*. La diversité des formations de base des étudiants pourrait créer des écarts importants entre les connaissances de ceux-ci, c'est dans le but d'homogénéiser les connaissances des étudiants qu'une unité d'enseignement spécifique a été créée, il s'agit de la 1<sup>ère</sup> de l'année, intitulée *Homogénéisation des connaissances*. Cette unité d'enseignement impose des options aux étudiants en fonction de la formation de laquelle ils sont issus. Le programme de formation est constitué par huit unités d'enseignement, qui sont évaluées individuellement, par une note de contrôle continu dans chacun des modules et une note à examen final par unité d'enseignement. Le pilotage de la spécialité est confié au responsable de la licence professionnelle MEI, qui préside également le comité de pilotage. Le nombre d'inscrits reste encore faible, même si celui-ci a progressé ; il faut tout de même remarquer que cette formation est encore jeune. Pour autant, la sélection des candidats se fait attentivement, la 1<sup>ère</sup> étape du processus est un examen sur dossier, à la suite duquel un entretien de motivation a lieu pour les étudiants sélectionnés.

Le taux de réussite de la licence professionnelle MEI est plutôt bon puisqu'il était de 75 % pour la 1<sup>ère</sup> promotion, ce qui pourrait sembler un peu faible mais sa valeur est due à deux abandons qui impactent fortement le taux de réussite du fait du peu d'inscrits cette année-là (8 inscriptions).

- Points forts :

- L'encouragement à suivre la formation par la voie de l'alternance.
- Les efforts pour harmoniser les compétences des étudiants issus de formations variées.
- Le fait qu'une majorité des cours soit assurée par des enseignants issus du monde professionnel.

- Points faibles :

- Le programme de formation est incomplet dans le dossier, et ne permet pas de vérifier la conformité par rapport à la réglementation sur les licences professionnelles.
- Pas de partenariat formalisé avec des entreprises.
- Les outils dont dispose la licence professionnelle ne sont pas exploités au mieux dans le dossier.



- Recommandations pour l'établissement :

Le programme de formation est à revoir puisqu'il y a un manque de matières propres à cette licence professionnelle, comme des cours sur le béton par exemple. Par ailleurs, le fait que le taux d'étudiants continuant leurs études après l'obtention du diplôme est élevé, révèle un manque de matière, puisque les jeunes diplômés poursuivant leurs études estiment qu'ils ne sont pas suffisamment armés pour s'insérer dans le monde du travail.

Des partenariats avec des formations qui pourraient déboucher sur la licence professionnelle sont à mettre en place, ce qui permettrait d'augmenter le nombre d'inscrits. Par ailleurs, des partenariats avec des entreprises sont là encore à développer et formaliser, cela permettrait des offres d'apprentissage, voire sur des embauches. Enfin, les entreprises partenaires pourraient animer par exemple des conférences au sein de l'université, notamment destinées aux étudiants de la licence professionnelle qui pourraient alors poser toutes leurs questions et ainsi être rassurés sur leur avenir et leur insertion sur le marché du travail.

L'existence d'outils comme un comité de pilotage et le conseil de perfectionnement de la licence professionnelle est une bonne chose, mais ceux-ci doivent être utilisés au mieux pour prendre tout leur sens. Dans l'état actuel des choses, il ne ressort rien de l'existence du comité de pilotage qui a pourtant un grand rôle à tenir dans le développement de la LP. Le responsable de la LP occupe une place centrale et est l'acteur majeur de la réussite de cette LP. Par ailleurs, l'existence des enquêtes sur le papier est une bonne chose, mais pourquoi aucun résultat n'a été fourni à l'expert en dehors de la première ? Peut-être est-ce parce que celles-ci n'ont pas été faites, ce qui est bien dommage puisque la fréquence de ces enquêtes permettrait aux jeunes diplômés de ne pas se sentir abandonnés une fois sortis de la licence professionnelle.

Cette formation dispose de bons outils et de bonnes bases puisque certains grands principes sont respectés comme le fait que de nombreux enseignants issus du monde professionnel assurent des cours. Cependant, la licence professionnelle, qui est encore jeune, doit travailler ses points faibles afin de proposer un programme le plus adapté possible à la réalité du marché du travail à ses étudiants.



# Observations de l'établissement



Versailles, Le 16 avril 2014

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-  
en-yvelines

A

AERES  
Jean-Marc GIEB  
Directeur de la section des formations et diplômes  
20 rue Vivienne  
75002 Paris

Objet : Evaluation des formations de licences, licences professionnelles et masters de la vague E

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 28 mars 2014, je vous prie de bien vouloir trouver ci joints les observations relatives aux rapports d'évaluation des formations de niveau licence et master du contrat quinquennal 2010-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président  
Pour le Président  
et par délégation  
Stéphane DELAPLACE  
Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration  
Jean-Luc VAYSSIÈRE



**N° demande : LP Versailles 7444**

**Domaine : STS**

**Niveau : Licence Professionnelle**

**Spécialité : Métiers de l'Exploitation Immobilière**

**Observation(s) :**

Aucune observation